

ENVIRONNEMENT. Les Amis de Saint-Brevin veulent protéger les espaces boisés

Les Amis de Saint-Brevin réclament l'élaboration d'une charte de l'arbre pour protéger le patrimoine boisé et limiter l'abattage d'arbres sur la commune.

SAINT-BREVIN-LES-PINS. Les sourires sont revenus sur les visages le 22 mai. Première manifestation proposée sur l'espace public depuis de nombreux mois, le marché aux plantes Brev' de jardin a permis à une poignée d'associations de reprendre contact avec les habitants. Après une longue période d'inactivité, la crise a fragilisé certaines.

Les Amis de Saint-Brevin par exemple ont perdu quelques plumes en route. « Une quarantaine d'adhérents (sur près de 180, NDLR) n'ont pas donné signe de vie », estime Serge Pucelle, vice-président de l'association de défense du patrimoine et du cadre de vie brévinçois. Ce qui n'a pas empêché les ASB de rester actifs en coulisses, notamment sur la question du boisement.

Un diagnostic et des actions prioritaires

L'association fait partie de la commission mixte de l'environnement, présidée par Éric Touret, adjoint au maire à l'environnement. Avec leurs confrères de Nature environnement brévinçois (NEB), les Amis de Saint-Brevin viennent de transmettre un

document « complet » sur le patrimoine boisé à la Ville. « On pose le diagnostic et on émet une douzaine d'actions prioritaires à mener », résume Serge Pucelle.

Que demandent les deux associations ? « L'élaboration d'une charte de l'arbre ». Concrètement ? « L'idée, c'est déjà de faire un état des lieux pour formaliser ce qui est fait par les services techniques. Mais ce doit aussi être un outil pour agir, planifier des tâches, indiquer les moyens mis en œuvre. Ce serait aussi un outil de communication à destination des habitants ».

Inciter au reboisement

Cette charte pourrait se traduire par la mise en place d'un observatoire du boisement qui permettrait (entre autres) à la population d'avoir un œil sur le nombre d'arbres abattus et replantés. « Aujourd'hui, par exemple, quand une autorisation d'abattage est accordée pour des travaux d'urbanisation, le demandeur s'engage à reboiser, mais aucun délai n'est fixé pour replanter le ou les arbres abattus, constate Serge Pucelle. Quand ce n'est pas

possible, on peut imaginer que les propriétaires aident au financement de zones de compensation. Mais il faut que ces règles soient formalisées dans le Plan local d'urbanisme. Aujourd'hui, il n'est pas assez contraignant ».

Les Amis de Saint-Brevin militent dans ce sens pour l'instauration d'un barème de l'arbre qui donnerait une valeur monétaire à ce dernier. Il permettrait de calculer le dédommagement à réclamer à l'auteur des dégâts en cas de préjudice. Autre proposition : inscrire au PLU un coefficient

biotope par surface. Soit la part de surface végétalisée ou favorable à l'écosystème à conserver pour une surface construite « Cela contribuerait à limiter l'imperméabilisation des sols, mais aussi les gaz à effet de serre, les végétaux absorbant le CO2 ».

Selon le vice-président, les premiers retours de la municipalité sont plutôt constructifs.

● Simon MAUVIEL

■ Le nouveau site internet des Amis de Saint-Brevin : <https://www.lesamisdesaintbrevin.fr>

Une plainte contre X pour les pins coupés

L'association des Amis de Saint-Brevin a déposé plainte, comme la mairie, suite à la coupe illégale de jeunes pins au niveau de l'anse de la Courance, le mois dernier. « La mairie en a compté six, nous 12. Ils ont été cisailés. C'est un acte prémédité », regrette Serge Pucelle.

Pour rappel, une quarantaine d'arbres ont poussé naturellement sur le sable, entre l'avenue Roger et l'avenue Emile-Turbé. Ils avaient été marqués avec des étiquettes par des enfants de CM2 de l'école Dallet-Les-Pins en 2019. À l'époque, les jeunes pins mesuraient entre 20 et 40 cm de hauteur. Depuis, ils avaient poussé.

L'association a proposé à la municipalité d'installer des panneaux indicateurs à proximité des pins pour mieux les protéger.